



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration extraordinaire de la CAN du 10/07/2014

PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2014/2017 ENTRE L'ETAT ET LA CANSSM

Ce point étant le plus important à l'ordre du jour, chaque Fédération a fait sa déclaration.

La CFTC a rappelé ses objectifs (voir annexe).

Après une suspension de séance, les amendements demandés ont été acceptés.

La question de la proximité :

la CAN veillera à ce que les affiliés puissent, en fonction du contexte et des ressources disponibles bénéficier d'un relais d'information et de conseil pour assurer le bon accès aux droits et aux prestations du régime : ces relais pourraient également être mutualisés au sein des points d'accueil relevant de l'A.N.G.D.M.

La Commission de recours amiable :

Les recours amiables resteront de la compétence du CA de la CANSSM et de sa commission de recours amiable.

Gestion du passif social :

La CAN engagera une réflexion avec l'A.N.G.D.M. afin de déléguer, en temps de besoin, la gestion des engagements sociaux vis-à-vis des personnels tels que : traitement des avantages en nature, de la gestion des avenants 24, des mises à disposition dans le cadre de l'article 30 de la loi de finance.

Les modifications réglementaires :

Le décret sera élaboré en concertation avec la CANSSM et les Fédérations Nationales de Mineurs avant d'être soumis, en application de l'article 69 du décret 46-2769 du 27 novembre 1946, à l'avis du Conseil d'Administration de la CANSSM.

La Commission de suivi de la COG :

Siègeront les représentants de la CANSSM, de l'A.N.G.D.M. les Fédérations Nationales de Mineurs et l'Etat.

Après acceptation des différentes modifications, la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CANSSM (COG) a été votée par les syndicats (sauf la CGT).

PROJETS DE BUDGETS DU FNGA, FNASS ET FNPP

Les budgets pour l'exercice 2014 ont été votés à la majorité (sans la CGT).

La version définitive de la COG vous sera envoyée après corrections de la CANSSM.

Pour les administrateurs CFTC
Serge BOULINGUEZ